



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B P 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4746

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 057 666 17 E 0019 relatif au réaménagement du magasin BOULANGER, sis 14 avenue du 14 Juillet 1789, zac du Linkling III – 57180 TERVILLE

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 29 août 2017

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 10 août 2017,

VU la levée des réserves suite à l'avis défavorable émis par la Commission d'arrondissement pour la sécurité et contre les risques d'incendie et de panique lors de la visite avant ouverture du 21 septembre 2017,

VU l'avis favorable émis par la Commission d'arrondissement pour la sécurité et contre les risques d'incendie et de panique lors de sa visite du 26 septembre 2017,

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture au public du magasin BOULANGER, sis avenue du 14 Juillet 1789, Zac du Linkling III – 57180 TERVILLE, à compter du 27 septembre 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 27 septembre 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : 27 SEP. 2017